

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mercredi 21 janvier 2026

Présents :

Mme. Christine TEQUI, M. Jean-Paul FERRE, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, M. Alain NAUDY, M. Bolhème BOUFAID, M. Francis MAGDALOU, M. Marc COLLEONI, M. Marc SANCHEZ, M. Claude DES, M. Gérard CAMBUS, M. Patrick TIMBART, Mme. Sylvie MARTIN, Mme. Marie-Agnès ROSSIGNOL, M. Marc LOISON

Absents :

M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jérôme MIQUEL, M. Frédéric LAFFONT, M. Jean-Louis ROSSI, M. Michel SABATIER, M. Alain SERVAT, M. Patrick LAFONT, M. Michel PICHAN, M. Alain PIBOULEAU

Pouvoirs :

Mme. Géraldine GAU à M. René ROQUES

Délibération N°2026_SMACS_001

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 (ROB 2026)

Considérant le débat sur les orientations budgétaires 2026 réalisé par les membres du Comité Syndical des Montagnes de l'Ariège dans la séance du 16 décembre 2025 ;

Vu le rapport de Madame la Présidente, le Comité Syndical décide :

Article 1 : De prendre acte de ce débat et du rapport associé (*annexé à la présente délibération*).

Article 2 : D'approuver, en complément de cette prise d'acte, les prises de position sur la partie politiques publiques.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 23/01/2026

webdelib

ID : 009-989644174-20260121-2026_SMACS_001-DE

Article 3 : D'autoriser Madame la présidente de l'Institution à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme